

Association des clubs de la Région Suisse Romande

TEMPS LIMITES, PÉNALITÉS FINANCIERES

CRITÉRIUMS ROMAND HIVER

2024

Mode de qualification : performances tous bassins.

* Sur chaque épreuve individuelle, seuls les nageurs ayant réalisé les temps limites durant la période de qualification indiquée sur l'invitation peuvent être engagés.

* Un nageur non qualifié à titre individuel peut participer aux relais.

Garçons			CRH 2024	Filles		
OPEN (J16 et +)	YOUTH (J14-J15)	FUTURA (J13 et -)	Disciplines	FUTURA (J13 et -)	YOUTH (J14-J15)	OPEN (J16 et +)
00:26.10	00:29.80	00:31.00	50m Libre	00:31.80	00:31.00	00:29.40
00:57.70	01:04.30	01:07.10	100m Libre	01:09.10	01:07.40	01:04.10
02:10.10	02:19.90	02:27.40	200m Libre	02:34.30	02:30.40	02:22.00
04:34.50	05:00.90	05:13.00	400m Libre	05:27.60	05:18.00	04:59.00
09:51.50	10:15.90	11:00.00	800m Libre	11:15.00	10:47.00	10:13.50
18:29.10	19:24.40	20:00.00	1500m Libre	21:00.00	20:29.10	19:44.10
00:30.60	00:33.30	00:34.60	50m Dos	00:37.10	00:36.30	00:34.10
01:05.30	01:12.90	01:16.30	100m Dos	01:19.70	01:17.20	01:12.30
02:24.20	02:37.20	02:48.60	200m Dos	02:50.40	02:44.90	02:38.20
00:33.90	00:38.50	00:40.10	50m Brasse	00:40.50	00:39.70	00:37.80
01:14.50	01:21.20	01:25.10	100m Brasse	01:28.40	01:26.30	01:22.40
02:41.80	02:55.80	03:04.30	200m Brasse	03:11.10	03:07.30	02:59.90
00:28.30	00:31.00	00:32.20	50m Papillon	00:34.50	00:33.10	00:31.60
01:05.00	01:10.20	01:15.50	100m Papillon	01:17.30	01:14.50	01:12.30
02:32.50	02:48.90	03:03.00	200m Papillon	03:05.00	02:59.90	02:38.20
01:06.50	01:16.40	01:19.40	100m 4 Nages	01:20.40	01:18.50	01:14.70
02:28.20	02:38.70	02:47.70	200m 4 Nages	02:52.20	02:50.40	02:41.50
05:14.50	05:39.00	05:55.00	400m 4 Nages	06:05.00	05:54.50	05:37.60

Pénalités (rappel selon règlement RSR 3.2, Art. 3.7) :

Un nageur se verra pénalisé financièrement :

- a. s'il abandonne après un départ valable (**3 fois le montant de l'inscription**);
- b. s'il est exclu par le juge arbitre pour comportement antisportif (**3 fois le montant de l'inscription**);
- c. s'il a fourni des indications fausses (date de naissance, nom, prénom, licence) lors de l'inscription, (**3 fois le montant d'inscription**);
- d. s'il est absent au départ d'un éliminatoire sans retrait formulé dans les délais impartis (**3 fois le montant de l'inscription**);
- e. s'il renonce à participer à une épreuve avec classement au temps ou à une finale alors qu'une confirmation formelle de participation ou qu'aucun retrait avait été préalablement donné dans les délais (**3 fois le montant de l'inscription**);
- f. s'il se présente en retard ou pas du tout à la cérémonie protocolaire sans dispense du Juge Arbitre (**3 fois le montant de l'inscription**).

Un concurrent disqualifié pour des raisons techniques est exonéré de la pénalité financière.